



Stiftung Schweizerisches Notariat  
Fondation Notariat Suisse  
Fondazione Notariato Svizzero

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 2004/2005



## Introduction

La Fondation Notariat Suisse a été constituée par acte authentique le 16 juin 2004 et inscrite au Registre du commerce le 17 juillet 2004 (FOSC du 21 juillet 2004).

Le 8 novembre 2004, l'autorité de surveillance des fondations a accepté que la Fondation Notariat Suisse soit placée sous son contrôle.

La Fondation est dirigée par un Conseil de fondation qui a institué, jusqu'ici, une Commission « Formation » et une Commission « Nouvelles Technologies ».

## Conseil de fondation

Lors de la période 2004/2005, le Conseil de fondation a tenu 6 séances et s'est penché sur différents thèmes comme le choix d'un logo, la création et la mise en fonction d'un site Internet, le suivi du travail des commissions qu'il a mises en œuvre, à savoir les Commissions « Formation » et « Nouvelles Technologies » et le suivi financier.

Le Conseil a également mandaté un secrétaire, M<sup>e</sup> Philippe Frésard, à Berne, et un comptable, M<sup>e</sup> Rudolf Fasler, à Aarau.

En ce qui concerne la création de l'identité visuelle de la Fondation Notariat Suisse (logo), le Conseil de fondation a mandaté la société « PLURIAL » à Fribourg.

Concernant la création du site Internet, une étroite collaboration avec M. Nägeli de la société « Mirabit GmbH » à Güttingen a permis à ce projet d'évoluer rapidement et de donner naissance au site Internet de la Fondation, [www.notariat-suisse.ch](http://www.notariat-suisse.ch), site qui a pu être utilisé comme outil permettant d'enregistrer les inscriptions au 1<sup>er</sup> séminaire de formation continue organisée par la Fondation (cf. ci-après).

Les membres du Conseil sont les suivants : M<sup>es</sup> Philippe Bosset, André Brunner, Klaus Bürgi, Peter-Joseph Burri, Carlo Luigi Caimi, Pierre-Philippe Courvoisier, Etienne Jeandin et Jürg Schmid.

## Commission Formation

La Commission Formation s'est réunie à 4 reprises entre fin 2004 et fin 2005 afin notamment d'organiser un séminaire de formation continue notarial sur le thème « L'obligation d'informer du notaire



– présentation générale et domaines particuliers » le 13 septembre 2005 à l'Université de Lausanne en français, en vidéoconférence avec Manno au Tessin, et le 28 septembre 2005 à Zurich en allemand.

La planification et l'organisation des deux séminaires ont été accomplies de manière professionnelle notamment grâce à l'activité des sous-groupes de travail et des cellules responsables au plan administratif. Il y a eu 481 participants au total, soit 127 à Lausanne, 39 à Manno et 315 à Zurich, ce qui est très encourageant et démontre un réel besoin pour des séminaires d'essence notariale.

Les séminaires ont été globalement très appréciés. La vidéoconférence avec le Tessin s'est très bien déroulée ; elle a permis aux participants tessinois de suivre le séminaire de Lausanne et de poser des questions aux différents orateurs présents.

La satisfaction des participants était également liée aux exposés très concrets présentés par les orateurs de qualité que sont MM. Michel Mooser et Paul-Henri Steinauer, tous deux professeurs à l'Université de Fribourg, M. Denis Piotet, professeur à l'Université de Lausanne, Mme Rita Trigo Trindade, professeure à l'Université de Genève, M. Marc Bugnon, chef de la division juridique de la division principale impôt fédéral direct, impôt anticipé et droits de timbre, de l'Administration fédérale des contributions (qui a remplacé au pied levé Me Yves Noël, professeur à l'Université de Lausanne), M. Jürg Schmid, inspecteur du notariat zurichois et chargé de cours à l'Université de Zurich, Mme Regina E. Aebi-Müller, professeure à l'Université de Lucerne, Me Christian Brückner, professeur extraordinaire à l'Université de Bâle, M. Peter Nobel, professeur à l'Université de St-Gall, Me Madeleine Simonek, professeure extraordinaire à l'Université de Lucerne et M. Jörg Schmid, professeur à l'Université de Lucerne, qui ont grandement contribué au succès des séminaires.

A cette occasion, un ouvrage comprenant tous les exposés des orateurs susmentionnés a été publié en mars 2006 et distribué à tous les participants; il est maintenant disponible en librairie.

En conclusion, l'organisation des séminaires dans son ensemble a donné entière satisfaction à la Commission Formation et celle-ci s'occupe d'ores et déjà de l'organisation, en janvier/mars 2007, d'un nouveau séminaire de formation sur le thème : Questions choisies en relation avec la procédure d'instrumentation, en particulier en droit des sociétés, en droit des successions et en droits réels.

La Commission se compose de M<sup>es</sup> Philippe Bosset, André Brunner, Etienne Jeandin, Michel Mooser, Franco del Pero et Jürg Schmid ainsi que du Prof. Jörg Schmid.

## Commission Nouvelles Technologies

La Commission Nouvelles Technologies ainsi que les sous-groupes "technique" et "coordination" ont tenue plus de dix séances en 2004/05 et se sont intéressés de près à différents projets comme Juslink, la réquisition électronique et la signature électronique. Elle s'est également penchée sur les questions juridiques en relation avec l'acte authentique électronique.



Elle s'est donc en particulier familiarisée avec le projet Juslink qui permet le transfert sécurisé (signature électronique, cryptage, heure certaine) de documents entre les avocats (ou des tiers) et le Tribunal fédéral (ou des tiers). Toutes les données sont adressées à un bureau de poste virtuel et y sont stockées dans la "case postale" réservée au destinataire qui reçoit un avis électronique l'avertissant qu'un message lui a été adressé. Toutes les opérations sont consignées dans un procès-verbal avec mention de la date et de l'heure.

La Commission a également tenu, en 2005, plusieurs séances avec des représentants de l'Office fédéral du registre du commerce et de l'Office fédéral du registre foncier concernant l'envoi de documents et en particulier de réquisitions d'inscriptions -- thème particulièrement important pour les notaires -- par voie électronique. Les discussions ont porté entre autres sur l'encryptage et l'archivage des données avec la création d'une centrale de redistribution, doublée d'une centrale d'archivage : cela permettrait d'envoyer tous les documents en un seul « paquet » contenant les enveloppes encryptées destinées aux différents adréssataires finaux (registre foncier, registre du commerce, fisc, banques, archives).

L'Office fédéral du registre du commerce a entre-temps formé un groupe-test avec les registres des cantons de Genève, St-Gall et Zurich afin de mettre au point la transmission électronique des données. L'Office fédéral du registre foncier cherche quant à lui une solution analogue, dans une première phase d'entente avec le registre foncier du canton de Vaud.

Enfin, la Commission a répondu à l'invitation de l'Office fédéral de la justice, fin 2005, de réfléchir à l'élaboration d'une loi fédérale sur l'acte authentique électronique.

Voici la liste des membres de cette Commission : M<sup>es</sup> Philippe Bosset, Felix Boller, Klaus Bürgi, Carlo Luigi Caimi, Pierre-Philippe Courvoisier, MM. Andreas Giesbrecht (CS) et Manuel Leuthold (UBS), M<sup>es</sup> Beat Marfurt, Roland Niklaus, Andreas B. Notter et Sandro Stadler, ainsi que M. Philippe Schmid (CADINFO).

Berne, le 26 avril 2006

## **FONDATION NOTARIAT SUISSE**

Philippe Bosset, président

Klaus Bürgi, vice-président